



REMOTE : L'HOMME ET/OU LA MACHINE ?

La DO a présenté sa vision du concept de *remote tower*. De nombreuses questions se posent, tant dans les champs technique et réglementaire évoqués par l'administration que dans le champ social évoqué par les syndicats. Le progrès technique n'a cependant pas de frein. Les prestataires étrangers s'y sont engagés, imposant à l'EASA et à l'OACI un nouveau chantier réglementaire. En France, la DO va ouvrir plusieurs chantiers dans les SNA, pour l'instant (ce qui pose question) sans lien avec SYSAT.

Côté technique, les gains de sécurité, que le SNCTA encourage, sont considérables : vidéo enrichie et corrélation des avions au sol et au loc ; amélioration de la visualisation en situation de mauvaise visibilité, de nuit, de mauvais temps ; prévention des incursions de pistes, etc.

Cependant, bien qu'elle s'en défende, l'administration escompte évidemment des gains de capacité. Elle a en particulier présenté deux projets consistant à assurer, hors horaires ATS actuels, les services sur un aéroport depuis un autre. Le SNCTA s'y oppose. Il revendique que la question soit d'abord examinée sous les angles de la sécurité des vols ; de la réglementation concernant les périmètres de compétences des MU, et des implications sociales sous-jacentes, qui sont considérables.

Côté social en effet, cette révolution technologique peut engendrer des changements sur les plans des compétences et des responsabilités professionnelles, des conditions de travail, des questions statutaires et indemnitaires, et de la mobilité. Ceux-ci devront être maîtrisés et, par conséquent, anticipés et accompagnés. Ce sont les contrôleurs, et eux seuls, qui prendront en main leur destin face à ces évolutions.

L'administration semble s'orienter pour l'instant vers du *digital tower* « sur place », au pied d'un mât de caméras. Ce concept lui permet d'effectuer des études et des avancées techniques, tout en préservant un *statu quo* social. Cependant, *in fine*, ces avancées techniques peuvent bouleverser beaucoup de questions sociales. Le SNCTA n'acceptera aucun projet de *remote tower* sans négociation préalable des aspects sociaux.

L'ADMINISTRATION HÉSITE ENTRE DEUX TERMES : DIGITAL TOWER ET REMOTE TOWER. DERRIÈRE LA SÉMANTIQUE, UN IMPACT SOCIAL !

PLUS D'INFO ICI...



TECH INFO